

**MINISTRE DE LA JUSTICE, DES  
DROITS HUMAINS ET DE LA  
PROMOTION CIVIQUE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DE LA  
PROMOTION CIVIQUE**



**BURKINA FASO**

\*\*\*\*\*

*Unité-Progrès-Justice*

Ouagadougou, le 19 8 AOUT 2021

N° 021-1287 MJDHPC/SG/DGPC

## **COMMUNIQUE DE LANCEMENT DU PRIX DU MEILLEUR ENGAGEMENT CITOYEN 2021**

La Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, Garde des Sceaux (MJDHPC) porte à la connaissance de l'ensemble des citoyens, de l'intérieur et de la diaspora, du lancement d'un appel à candidature pour le « **Prix du meilleur engagement citoyen** » 2021.

Ce prix vise à promouvoir les bons exemples d'engagement citoyen en vue de renforcer la fibre patriotique et l'union des Burkinabè dans la construction de la nation. Il met en valeur les actions des citoyens, personnes physiques et personnes morales, qui contribuent au renforcement du vivre-ensemble entre les populations et au développement économique et social du Burkina Faso.

Les actions visées sont celles ayant un caractère exceptionnel qui, de par leur impact, leur envergure et leur motivation contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la promotion des valeurs sociales burkinabè ainsi qu'au renforcement de la fibre patriotique et de l'esprit d'unité du peuple Burkinabè. Elles doivent ainsi porter le sceau du don de soi, du bénévolat et de la permanence.

Pour l'édition 2021, deux (2) prix sont ouverts. Ce sont :

- le « **Grand prix du meilleur engagement citoyen** » ;
- le « **Prix spécial de l'intégration** ».

Les conditions d'attribution et les critères d'attribution du prix sont précisés par un arrêté de Madame la Ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique portant règlement intérieur du prix du meilleur engagement citoyen qui est joint au présent communiqué. Ce règlement intérieur peut être consulté sur le **site web « justice.gov.bf »** et sur la **page Facebook du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique**. Le règlement intérieur est également disponible à la Direction de l'éducation au civisme et à la citoyenneté à Ouagadougou ainsi que dans les Directions régionales des droits humains et de la promotion civique.

## **I. DU DEPOT DES CANDIDATURES OU DES PROPOSITIONS DE CANDIDATURES**

Les dossiers de candidatures ou de propositions de candidatures dûment constitués sont réceptionnés sur support physique et sur support électronique (clé USB), **du 23 août au 22 septembre 2021**.

Les dossiers sont recevables tous les jours ouvrables au secrétariat de la Direction de l'éducation au civisme et à la citoyenneté du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble SIMPORE, sis aux 1200 logements, de 08H30 à 15H00.

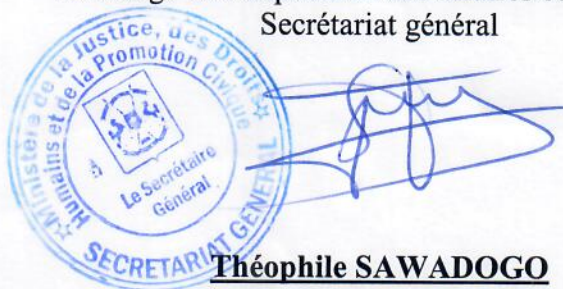
Les dossiers sont également recevables dans toutes les Directions régionales des Droits humains et de la promotion civique, de 08H30 à 15H00.

## **II. DE LA REMISE DES PRIX**

Les prix seront remis officiellement lors de la cérémonie de clôture de la Semaine nationale de la citoyenneté, édition 2021, à Ouagadougou.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Direction générale de la Promotion civique (DGPC) au **73 06 20 14 / 63 69 18 89 / 51 72 71 09**.

Pour la Ministre et par délégation,  
le Chargé de l'expédition des affaires courantes du  
Secrétariat général



**Théophile SAWADOGO**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*